



Conseil économique et social

Distr. générale
25 mai 2005

Original: français

Session de fond de 2005

New York, 29 juin-27 juillet 2005

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies : progrès accomplis, obstacles à surmonter et chances à saisir

Déclaration présentée par la Fondation internationale Carrefour, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/2005/100.



Déclaration

En parallèle de son implantation internationale, Carrefour a créé en juillet 2000 une fondation d'entreprise afin de coordonner les actions d'envergure internationale, pour appréhender les causes universelles par une démarche multinationale et multiculturelle.

Partant d'un mécénat de proximité, conçu afin d'apporter à la marque une image d'entreprise socialement responsable, Carrefour décide de mettre en place une seconde structure indépendante afin d'intervenir, notamment, dans les domaines de l'action humanitaire, de la santé, de la recherche scientifique et médicale, de la culture, de l'éducation, de la lutte contre l'exclusion et de la protection de l'environnement.

Le Président de Carrefour a fait alors un choix clair en décidant d'affecter un budget de 4,6 millions d'euros par an, cela sur cinq ans renouvelables, en décidant conjointement de mettre en place un conseil d'administration composé de personnalités reconnues et de décideurs.

Un choix aussi de confier les clefs de cette fondation à un professionnel, recruté hors de l'entreprise, pour ses qualités en adéquation avec les objectifs de la Fondation.

Son directeur, Jean Marie Fonrouge, était médecin anesthésiste, spécialisé en médecine d'urgence et de catastrophe et docteur en droit international public. Il a été enseignant de médecine de catastrophe auprès de plusieurs facultés d'Europe, d'Amérique latine et d'Afrique. Pendant cinq ans, il a mis ses compétences au service de la création de la Fondation internationale Carrefour afin qu'elle devienne l'un des principaux acteurs du développement international. C'est ainsi qu'en juillet 2001, la Fondation a établi des « relations officielles » avec l'UNESCO. En 2003, elle obtient le statut consultatif auprès des Nations Unies, au sein du Conseil économique et social et travaille conjointement avec la FAO pour la réalisation d'un manuel des bonnes pratiques dans l'industrie de la viande et depuis 2001 et jusqu'en octobre 2004, elle a construit un partenariat avec le PNUD, et son programme d'Alliance des villes contre la pauvreté.

Urgentiste, il a mis en place un mode d'intervention spécifique permettant une réactivité « immédiate » et une réponse aux besoins exprimés par l'établissement d'une collaboration efficace entre la Fondation et la direction des pays ainsi qu'avec le Ministère des affaires étrangères.

Il n'y a en effet pas d'action reconnue par le « monde » de l'urgence sans la capacité de reproduire une qualité de réponse, une spécificité de moyens, une amabilité relationnelle, une célérité d'acheminement.

Diriger une fondation est un exercice délicat qui requiert différentes capacités : celle de choisir, d'écouter, de faire modifier un projet pour le rendre conforme, d'accepter, de savoir refuser au risque de déplaire.